

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 FEVRIER 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 43

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 23/1093 :**

Approbation du renouvellement de l'Atelier Chantier d'Insertion ZAKASI BOIS D'O, LABITATION FRUI ET LEGUM LONTAN et vote d'une subvention à l'association Jades

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur DIJOUX Stéphan), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), NASSIBOU Guilaine (par Madame AHO NIENNE Sandrine), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), BELLON Stéphen (par Monsieur PERIANAYAGOM Albert), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean gaël).

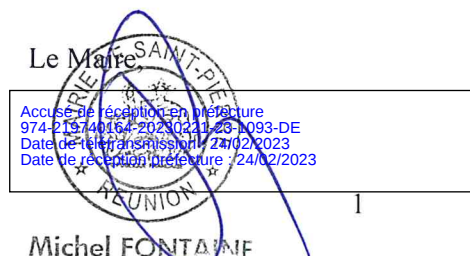
**ABSENTS :**

MM. ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 24 février 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 février 2023.



Accuse de réception en préfecture  
974-213-740164-20230221-23-1093-DE  
Date de transmission : 21/02/2023  
Date de réception en préfecture : 24/02/2023

Michel FONTAINE

**Affaire n°23/1093 : Approbation du renouvellement de l'Atelier Chantier d'Insertion ZAKASI BOIS D'O, LABITATION FRUI ET LEGUM LONTAN et vote d'une subvention à l'association Jades.**

*Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la ville de Saint-Pierre encourage et soutient les initiatives permettant de créer des dynamiques favorables à l'emploi et à l'insertion professionnelle. Cette orientation a été inscrite dans l'accord du Contrat de Ville de Saint-Pierre.

Les Ateliers Chantiers d'Insertion (A.C.I) sont des outils permettant d'accompagner des demandeurs d'emploi dans un processus de formation et d'intégration sociale. Ils sont labellisés en Commission Départementale de l'Insertion par l'Activité Economique (C.D.I.A.E), composée des partenaires institutionnels de l'emploi et de l'insertion.

L'Association JADES (Jeune Association Pour le Développement Économique et Social) a présenté à la Commune de Saint-Pierre un projet de création d'un jardin de production agricole dans le cadre du dispositif A.C.I (Atelier Chantier d'Insertion), qui s'inscrit dans la démarche du Programme d'Investissement et d'Avenir (PIA) « Villes et Territoires durables pour le quartier de Bois d'Olives. En s'inscrivant dans une approche systémique du territoire, le projet d'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) ambitionne de participer de manière concrète aux besoins socio-économiques ainsi qu'aux enjeux de santé publique au travers des objectifs suivants :

- Offrir aux habitants la possibilité de lutter contre le chômage de masse par la formation professionnelle et l'insertion par le travail,
- Offrir aux habitants un espace éducatif et pédagogique sur les notions du « mieux cultiver et mieux manger » (culture biologique, ...),
- Offrir aux habitants un espace permettant de lutter contre la problématique de la vie chère des familles les plus défavorisées,
- Offrir aux habitants du quartier et aux structures de proximité la possibilité d'un lieu d'approvisionnement en fruits et légumes de qualité issus d'une culture Biologique (EMAP, Marché bio, écoles, foyers, commerces).

L'ACI de Bois d'Olives poursuit ses objectifs au travers un jardin de production agricole comme lieu d'apprentissage de savoir-faire et de sensibiliser aux notions de cultiver mieux pour manger mieux.

Le comité de pilotage intermédiaire qui s'est tenu le 9 octobre 2020 a confirmé l'intérêt social, économique et solidaire et par conséquent validé la poursuite du projet sur le quartier de Bois d'Olives sur une durée de 3 ans.

Afin de poursuivre le projet de l'ACI et son renouvellement sur 3 ans, la Ville a lancé une procédure d'appel à projet afin de sélectionner le porteur de projet.

La commission de sélection de l'appel à projet qui s'est tenue le 20/05/2021, a retenu la proposition de l'association JADES. Par conséquent, la Ville a confié à l'association JADES le renouvellement du projet.

Pour le renouvellement de l'ACI sur l'année 2022/2023 l'association JADES a présenté à la Ville le plan de financement suivant :

| <b>Financiers</b>                                  | <b>Montant (en €)</b> |
|----------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Etat</b>                                        |                       |
| Financement CDDI                                   | 164 639,00 €          |
| Aide légale socio professionnel                    | 8 770,00 €            |
| <b>Commune</b>                                     |                       |
| Contrat de Ville (Fonctionnement)                  | 3 500,00 €            |
| Programme Investissement d'Avenir (Investissement) | 50 000,00 €           |
| <b>Département</b>                                 | 15 000,00 €           |
| <b>CIVIS</b>                                       | 30 000,00 €           |
| <b>Autofinancement</b>                             | 3 418,00 €            |
| <b>OPCO UNIFORMATION</b>                           | 36 000,00 €           |
| <b>Contributions volontaires en nature</b>         | 17 100,00 €           |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>326327,00 €</b>    |

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20230221-23-1093-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2023  
Date de réception préfecture : 24/02/2023

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le renouvellement du projet ACI ZAKASI BOIS D'O, LABITATION FRUI ET LEGUM LONTAN porté par l'association Jades,

- **D'APPROUVER** la subvention de fonctionnement de 3500,00€ pour le renouvellement de l'ACI sur l'année 2022/2023 à l'association Jades, les crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire N°020 6574816 RE23000006

- **D'APPROUVER** la subvention d'investissement à hauteur de 50 000.00 € maximum (dont 50% au titre du P.I.A) pour le renouvellement de l'ACI sur l'année 2022/2023 à l'association Jades, les crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire N° 824 2315 14 824 001 54

- **D'APPROUVER** la convention annexée à la présente délibération,

- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

